

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 6 OCTOBRE 2026



EXERCICE LIBÉRAL : OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES POUR LES ORTHOPHONISTES : LA FNO AU TRAVAIL

Le Ministère de la Santé a fait parvenir ce vendredi 2 octobre une lettre de cadrage ouvrant la voie à la négociation d'un nouvel avenant à la convention nationale des orthophonistes entre la CNAM et la FNO. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit explicitement une revalorisation de la profession.

Nous avons maintes fois alerté les pouvoirs publics quant à l'urgence d'une revalorisation de la profession : tensions démographiques, difficulté d'accès aux soins, insuffisance de l'offre de formation initiale, usure professionnelle et perte continue de revenus à euros constants pour les professionnels.

Une pétition adressée à la ministre de la Santé pour qu'elle accède à nos demandes d'ouvrir les négociations pour la revalorisation de l'orthophonie libérale, a été signée par la moitié de la profession en une semaine !

Alors que les demandes de soins en orthophonie explosent, le ministère de la Santé reconnaît enfin l'urgence d'ouvrir des négociations, puisqu'il propose, dans une lettre de cadrage envoyée à la CNAM, l'ouverture de négociations conventionnelles visant à revaloriser l'exercice libéral et faciliter l'accès aux soins.

Le cadrage ministériel fixe un cadre, il ne fixe pas les revendications de la profession. Le FNO entrera donc dans ces négociations avec lucidité, mais sans renoncement. Nous porterons, auprès des tutelles, les revendications exprimées par les orthophonistes :

- L'augmentation de la lettre clé est une priorité des orthophonistes. Les tutelles, invoquant les tensions budgétaires conséquentes pesant cette année sur l'action publique, s'opposent à ce stade à cette augmentation. Pour autant, nous mobiliserons l'ensemble des leviers à notre disposition pour redynamiser la rémunération de l'exercice conventionné.
- La revalorisation conséquente des bilans, permettant, d'une part, une meilleure rémunération du soin, et d'autre part, un accès aux soins renforcé, en cohérence avec le degré d'exigence de cet acte long et essentiel à la mise en œuvre du plan thérapeutique.
- Plus globalement la revalorisation de l'acte moyen pour répondre à l'évolution des prises en soin impliquant toujours davantage de coordination, d'adaptation des interventions face à des situations cliniques complexes
- Les évolutions conventionnelles - alignées sur les réalités cliniques - travaillées de longue date par la profession, pour la qualité et la pertinence des soins : notamment création d'un acte réalisé sans la présence du patient, déploiement des séances post bilan de prévention et d'accompagnement (BPA), création du BPA adulte, rémunération des tuteurs de stages.

La Fédération Nationale des Orthophonistes accueille cette perspective d'une revalorisation de la profession et d'une facilitation de l'accès aux soins avec enthousiasme et détermination. Nous sommes dès aujourd'hui au travail #DesNégosPourLesOrthos

Le bureau fédéral de la FNO